



Ayez confiance en votre
professionnel de l'immobilier certifié
« Qualité du service à la clientèle »

Service... Constance... Engagement

**À titre de professionnel
de l'immobilier certifié
« Qualité du service à la
clientèle », je *mérite*
mon titre un client
satisfait à la fois.**

- Je vous présenterai par écrit et signé la **Garantie « Qualité du service à la clientèle »** qui décrit les différents services que je vous offrirai à titre de courtier immobilier certifié « Qualité du service à la clientèle ». Nous allons réviser cette Garantie ensemble de manière à ce que vous connaissiez les services que j'offre, et **que vous sachiez à quoi vous attendre pendant tout le processus.**
- Après la conclusion de la transaction, **vous aurez l'occasion d'évaluer** mes services en remplissant un **sondage géré par une firme indépendante**. Mon **Indice de satisfaction de la clientèle** est **publié sur un site Web public destiné aux consommateurs.**
- Avant de vous engager avec moi, vous pouvez **consulter mon Indice de satisfaction de la clientèle** pour y voir la preuve de la qualité de mon service.